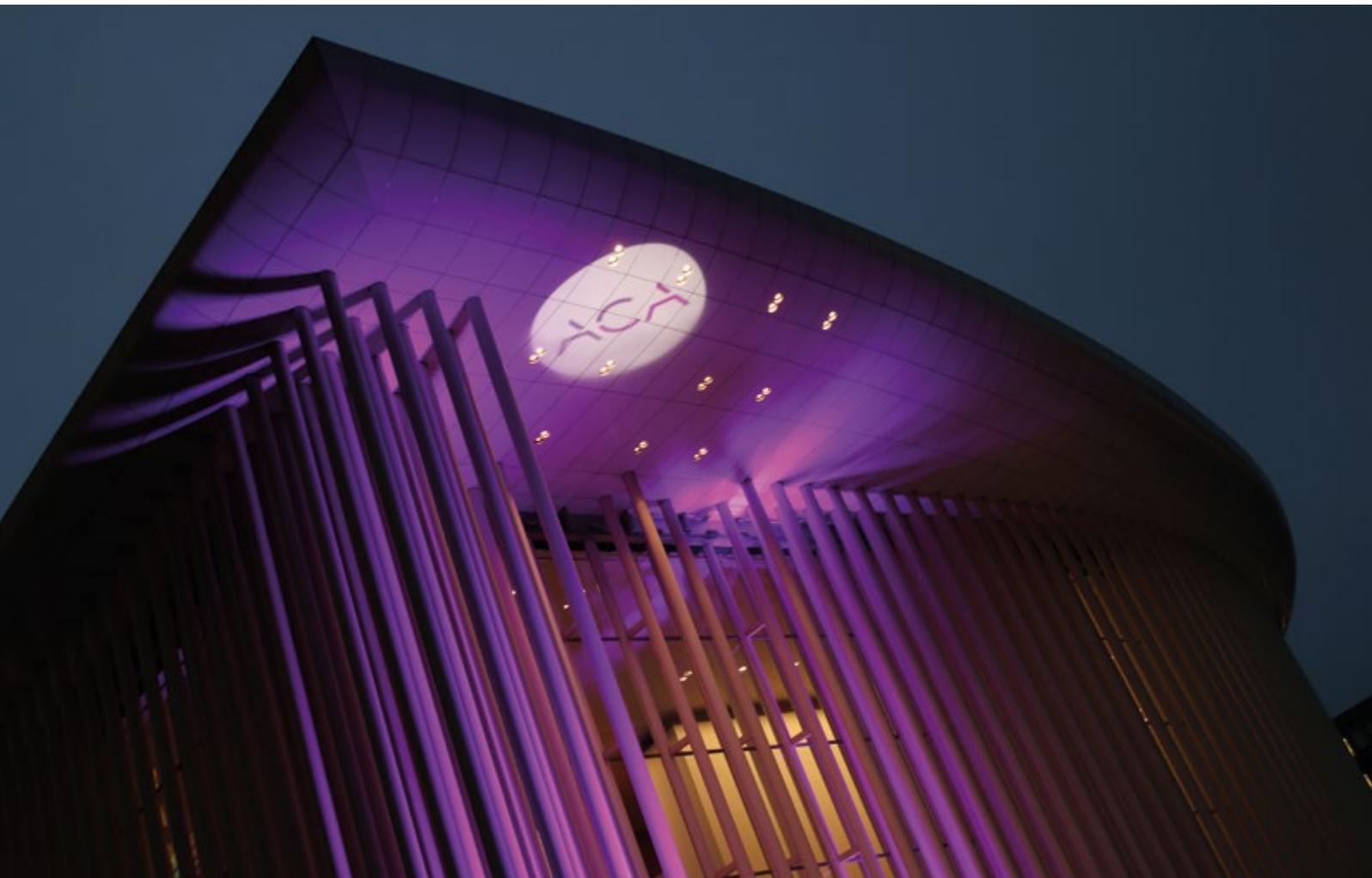




ASSOCIATION DES COMPAGNIES
D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



RAPPORT ANNUEL 2015

SOMMAIRE

Mot du Président	3
Mot de l'Administrateur-Délégué	5
Réalisations 2015	6
Evènements	11
Formation	16
Médiateur en assurance	17
Bureau Luxembourgeois	17
Fonds de Garantie Automobile	18
Missions de l'ACA	19
Commissions Statutaires	20
Réseau et représentation de l'ACA	22
L'association en 2015	24
Les membres de l'ACA	28
Membres effectifs au 29/02/2016	29
Membres associés au 29/02/2016	33

Mot du Président

Ces dernières années, le secteur luxembourgeois de l'assurance et de la réassurance a suivi une tendance en demi-teinte, tantôt encourageante, tantôt compliquée. L'exercice 2015 ne fait pas exception à cette règle, à tel point que je qualifierais cette année de « mi-figue mi-raisin ».

D'un côté, en 2015, notre secteur a été confronté à de nombreux défis, connus ou naissants.

Tout d'abord, après un début d'année positif, une forte volatilité a de nouveau bousculé les marchés financiers au deuxième semestre 2015. Cette instabilité, couplée à des taux d'intérêt invariablement bas, n'est pas restée sans effets sur le monde de l'assurance. Dans un tel contexte, les assureurs Vie sont de plus en plus contraints à repenser leur offre de produits et services.

Ensuite, et ce n'est pas neuf, le nombre d'obligations réglementaires et prudentielles auxquelles nos compagnies doivent faire face augmente chaque année. Je citerais la récente transposition de la directive Solvabilité II en droit luxembourgeois et, pour nos compagnies, les nombreux travaux de préparation qu'elle a exigés et qu'elle demande encore. À côté de Solvabilité II, la directive IDD et le règlement PRIIPs vont, dans les prochaines années, avoir un impact fondamental sur le secteur, en particulier sur la distribution des produits d'assurance.

La plupart de ces contraintes réglementaires impliquent un contrôle, le plus souvent sous forme de reportings, qui se sont multipliés ces derniers temps. Je pense tout d'abord au reporting trimestriel exigé dans le cadre de Solvabilité II, tandis que le reporting Solvabilité I reste d'application en parallèle. À cela s'ajoutent de nouveaux reportings mensuels pour la Banque Centrale du Luxembourg, sans oublier les contrôles et rapports réalisés dans le cadre des échanges d'informations entre autorités fiscales (CRS et FATCA).

Je l'ai dit et le répète, la mise en conformité avec ces nouvelles réglementations, ainsi que les moyens mis en œuvre pour effectuer les contrôles liés à ces contraintes pèsent sur la productivité et la rentabilité de nos entreprises. S'y ajoute une charge fiscale en hausse, due à l'augmentation de la TVA et à l'impôt dans l'intérêt des services de secours. Il ne faut donc pas s'étonner de la charge réglementaire et fiscale sur les résultats des entreprises, résultats qui affichent une baisse de 15 % entre 2014 et 2015.

D'un autre côté, l'année 2015 a également été marquée par un certain nombre de constats encourageants.

Tout d'abord, si l'encaissement total réalisé en 2015 affiche un recul par rapport à 2014, il n'en reste pas moins le deuxième meilleur chiffre d'affaires global jamais réalisé par le secteur.



En assurance non-vie, les primes augmentent globalement de 9,1 %. Sur le marché local seul, elles progressent de 4,5 %.

En assurance Vie, le recul global de 10,8 % de l'encaissement s'explique par une volonté des acteurs du marché de réduire leur exposition aux produits à garantie de taux, dans l'environnement que l'on connaît. À l'inverse, la commercialisation de produits en unités de compte, depuis toujours le produit phare de la place, enregistre une belle progression de 16,5 %.

Par ailleurs, le secteur de l'assurance vie a bénéficié en 2015 du concours de deux événements positifs. D'une part, la lettre circulaire LC 15/03 du Commissariat aux Assurances a pu apporter une réponse adéquate aux soucis de compétitivité et de modernisation des assureurs vie en matière de fonds dédiés, tout en gardant à l'esprit la protection des différentes catégories d'investisseurs. D'autre part, en exigeant l'adoption de la « Charte de qualité sur l'assurance vie 2.0 », l'ACA impose à ses compagnies membres actives en assurance vie d'être à la pointe en matière de qualité et de conformité fiscale. Le fait que le Commissariat aux Assurances invite les compagnies non-membres à également suivre cette charte valorise encore davantage cette démarche de l'ACA.

Un autre fait marquant de cette année 2015 est la signature par l'ACA et les syndicats représentant les salariés des entreprises d'assurance d'une convention collective de travail. Le fait que cette convention porte sur trois ans donne aux entreprises une meilleure visibilité sur leur planification en termes de ressources humaines.

Je terminerais ce bilan sur l'évolution positive de l'ACA ces dernières années. Il y a deux ans, notre association a réorganisé sa structure dans le but de donner plus d'autonomie aux commissions représentant les quatre marchés principaux du secteur, à savoir le marché local de l'assurance, le marché de l'assurance vie en Libre Prestation de Services (LPS), le marché de l'assurance non-vie en LPS et le marché de la réassurance. Je pense que cette réforme statutaire a été un franc succès car elle a démocratisé l'ACA et a permis de tenir compte de façon adéquate des besoins de tous ses membres. Dans ce contexte, je tiens à souligner le grand mérite qui revient aux présidents de ces quatre commissions, Messieurs Pit Hentgen, Fabrice Sauvignon, Martial de Calbiac et Réjean Besner.

Enfin, l'équipe de conseillers autour de Messieurs Marc Hengen et de Christian Eilert s'est étoffée avec l'arrivée de Mesdames Sandrine Chabrierie et Sarah Lentini. Cette équipe renforcée organise et prend en charge, avec beaucoup de professionnalisme et de dévouement, tous les événements, notamment l'ACA Insurance Day, journée dédiée à l'assurance chaque année plus prestigieuse, ainsi que tous les dossiers qui concernent l'ACA et ses membres.

Un grand merci pour ce travail !

Marc Lauer

Mot de l'Administrateur-Délégué



Cette année, nous avons souhaité que le rapport annuel pour l'exercice 2015 puisse représenter les réalisations des différentes missions de l'ACA que nous avons, à cette occasion, redéfinies et illustrées. Nous avons également porté un soin particulier à une meilleure lisibilité de nos actions. Je vous laisse découvrir une année portée par de nombreux challenges règlementaires, économiques, fiscaux ou commerciaux.

L'ensemble de ces actions s'est réalisé grâce à l'appui des représentants des membres effectifs et associés au travers des 4 Commissions Statutaires, des 24 Groupes de Travail permanents ou encore des 4 Groupes de Travail spécifiques ad hoc.

Je tiens vivement, à cette occasion, à remercier les représentants des membres de l'ACA et leurs collaborateurs pour leur investissement en 2015 qui s'est matérialisé par plus de 188 réunions !

6 nouveaux membres effectifs ou associés nous ont rejoints en 2015, auxquels je souhaite une chaleureuse bienvenue au sein de notre association, ce qui porte nos membres à 82 effectifs et 35 associés.

Enfin, l'accomplissement des missions de l'ACA ne serait possible sans l'engagement quotidien de ses désormais 10 collaborateurs et collaboratrices. C'est une équipe que je définirais à dimension humaine et dont l'esprit d'équipe, le pragmatisme et le professionnalisme nous ont permis d'atteindre ces résultats et les succès de la Conférence Internationale de l'assurance d'Insurance Europe ou encore de l'ACA Insurance Day avec ses 93 % de taux de satisfaction.

J'espère que la lecture du rapport annuel de l'ACA 2015 vous en aura convaincu !

Marc Hengen

Réalisations 2015

CONVENTION COLLECTIVE

Les partenaires sociaux ont signé en date du 15 juin 2015 une nouvelle Convention Collective pour les salariés des entreprises d'assurance couvrant les années 2015, 2016 et 2017. Cette Convention se veut plus moderne et plus simple d'application.

Les principales nouveautés matérialisées dans la Convention Collective 2015-2016-2017 sont les suivantes :

- La formation professionnelle d'insertion et professionnelle continue y sont traitées de manière détaillée ;
- La réduction du nombre de groupes de fonctions de 13 à 6 et leur redéfinition. Chaque fonction est appréciée suivant 4 critères : autonomie de l'exécution de la fonction, complexité, supervision, interaction avec les parties tierces ;
- L'introduction d'une garantie d'augmentation du traitement de base ;
- Le remplacement des échelons de performance et d'ancienneté par une garantie triennale d'évolution et de performance.

La conclusion de la Convention Collective pour 3 ans est la preuve que le dialogue social dans les entreprises d'assurance fonctionne.

SOLVABILITÉ II

Issue d'une Directive-cadre de 2009, modifiée en 2014, Solvabilité II a été transposée en droit national par la loi et le règlement Commissariat aux Assurances (CAA ci-après) du 7 décembre 2015 (Mémorial A n°229 du 9 décembre 2015). De par la prise en compte de risques de toute nature, les assureurs sont tenus d'ajuster le mode de calcul et le niveau de leurs capitaux propres.

Cette réforme, la plus importante depuis la naissance de Solvabilité

I, qui gouverne les exigences de marge de solvabilité instaurées par l'Union européenne en 1973 et 1979

pour le secteur de l'assurance, sont demeurées quasiment inchangées jusqu'à ce jour. Solvabilité II a pour but d'exiger un calcul de la solvabilité nécessaire plus moderne, de garantir une comparabilité entre les acteurs européens et de parachever le marché unique de l'assurance.

Les exigences sont structurées en 3 piliers. Le 1^{er} pilier est relatif aux exigences quantitatives, notamment en matière de fonds propres et de calculs des provisions techniques ; le 2^{ème} aux prescriptions en matière d'organisation et de gouvernance des organismes et le 3^{ème} pilier aux obligations en matière d'informations prudentielles et de publication.

L'ACA a participé activement aux travaux préparatoires de transposition de la Directive en droit luxembourgeois au sein du Comité Technique Vie du CAA. Les travaux du Groupe de Travail Solvabilité II ont permis, en collaboration avec le CAA, de préciser des points opérationnels tant pour la branche vie que non-vie ainsi que certaines problématiques liées à la transposition des fonds. Cette dernière exigence a des impacts sur le calcul du SCR (Solvency Capital Requirement, c'est-à-

dire le capital cible nécessaire pour absorber le choc provoqué par un risque majeur), le contrôle des risques et les reportings réglementaires (QRTs).

" Solvency II va amener certains assureurs à changer de modèle pour s'adapter à cette nouvelle donne. "

Claude Wirion, Directeur du CAA

La date d'entrée en vigueur étant fixée au 1^{er} janvier 2016, les exigences de Solvabilité II ne sont cependant pas définitives. Solvabilité II contient un nombre considérable de clauses de révision qui pourraient modifier les exigences prudentielles dans les années à venir. Par ailleurs, des évolutions des exigences internationales en matière de capital (IAIS Insurance Capital Standard) entraîneront probablement également des changements au niveau de Solvabilité II.

CHARTRE DE QUALITÉ SUR L'ASSURANCE VIE 2.0

La Charte de Qualité sur l'assurance vie 2.0. est une mise à jour de la première version de cette Charte rédigée par l'ACA en 2013, laquelle s'inspirait de la Charte de Qualité Private Wealth Management ICMA (International Capital Market Association). Dès sa première mouture, le document fixe des normes élevées d'intégrité, de transparence et de professionnalisme que les entreprises d'assurance luxembourgeoises s'engagent à observer dans les relations avec leurs clients, confrères et régulateurs.

Ces règles de conduite visent à préserver la bonne réputation et à soutenir les efforts des professionnels du secteur afin de développer la place financière luxembourgeoise de façon appropriée, saine, professionnelle et efficace. Les signataires s'engagent notamment à aider leurs clients à se conformer, au besoin, aux obligations fiscales déclaratives de leur pays de résidence.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2015, l'ACA a rendu obligatoire la Charte de Qualité 2.0 à tous ses membres effectifs concernés. Une mise à jour s'imposait afin de tenir compte des avancées des normes internationales en matière de transparence fiscale et d'échange d'informations et pour, dès à

présent, y incorporer des exigences devenant effectives de par l'entrée en vigueur de la 4^{ème} Directive Anti-Blanchiment en 2017.

Cette nouvelle Charte - ainsi érigée en règle de conduite - met l'accent sur des exigences renforcées en matière de transparence fiscale en ajoutant notamment :

- la conformité fiscale : chaque compagnie est tenue d'adopter une procédure afin d'obtenir l'assurance raisonnable que ses clients respectent les obligations fiscales qui leur sont applicables via notamment l'obtention d'une déclaration de conformité fiscale ;
- la mise en place d'un processus interne de vérification formalisant la conformité réglementaire et fiscale ;
- la mise à disposition de toutes les informations nécessaires pour justifier le contenu du contrat des clients afin que ceux-ci s'acquittent de leurs obligations fiscales ;
- une procédure de vérification des prestataires de services engagés lors de l'externalisation de certaines prestations (distribution, gestion financière ou administrative des contrats).

Cette initiative de rendre obligatoire la Charte a été saluée par le CAA, lequel a, par la LC 15/8, enjoint toutes les entreprises d'assurance vie luxembourgeoises à y souscrire.



La Charte de Qualité 2.0. s'impose à tous les assureurs vie opérant à partir du Luxembourg.

" La Charte établit des normes élevées d'intégrité pour la profession. "

Marc Hengen, Administrateur-Délégué de l'ACA

LETTRES CIRCULAIRES (LC) 15/3 ET 15/4 DU CAA

L'émission de la LC 15/3 du CAA relative aux « règles d'investissements pour les produits d'assurance vie liés à des fonds d'investissement » et de la LC 15/4 relative au « dépôt des valeurs mobilières et liquidités utilisées comme actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurances directes et des fonds de pension soumis à la surveillance du Commissariat aux assurances » fait suite à une demande des membres de l'ACA assureurs vie en Libre Prestation de Services. La LC 15/3 modernise substantiellement le cadre légal qui datait de 2008 avec la LC 08/1 consacrée, entre autres, au produit phare de l'assurance luxembourgeoise, le fonds interne dédié.

Les principales nouveautés introduites par la LC 15/3 sont :

- Introduction d'une classification des souscripteurs en prenant en compte l'investissement dans l'ensemble des contrats d'un souscripteur auprès de l'assureur et sa fortune en valeurs mobilières et introduction de la faculté pour le souscripteur de demander une personnalisation de ce classement, ce qui augmente la flexibilité d'investissement ;
- Introduction du « *fonds d'assurance spécialisé* », une nouvelle catégorie de fonds internes qui permet à la fois l'investissement en titres vifs en dehors des seuls fonds dédiés et qui permet également au souscripteur d'opter pour une gestion conseil ;

- Accès au fonds interne dédié à partir de 250.000.- € ;
- Redéfinition et élargissement de la liste des pays ou territoires de provenance des actifs sous-jacents des contrats d'assurance vie et de capitalisation ;
- Refonte et simplification de la liste des actifs admissibles, notamment pour les fonds alternatifs.

La LC 15/4 introduit les améliorations suivantes :

- Redéfinition des critères auxquels doivent répondre les banques dépositaires ;
- Acceptation des dépôts auprès de succursales ou agences officielles d'établissements de crédit renseignées sur le site internet de l'autorité de contrôle bancaire du pays d'accueil de l'EEE ;
- Renforcement des exigences qualitatives vis-à-vis des banques dépositaires dont le siège social ne se trouve pas sur le territoire européen dès lors que les actifs sont localisés sur un territoire hors EEE.

Avec la LC 15/3 et la 15/4, le secteur de l'assurance estime être mieux outillé pour répondre aux exigences et demandes d'une clientèle dorénavant plus sophistiquée et mobile.

Au niveau de l'ACA a été mis en place un Groupe de travail dédié pour s'échanger en la matière.



- LC 15/3
- LC 15/4

ECHANGE AUTOMATIQUE D'INFORMATIONS

Le Luxembourg a multiplié les dernières années les initiatives témoignant de son engagement en faveur de la transparence en matière fiscale avec, par exemple, l'adoption de la loi dite « FATCA » du 25 juillet 2015, au travers de la loi du 26 mai 2014 « portant approbation de la Convention

concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et de son protocole d'amendement, signés à Paris, le 29 mai 2013 et portant modification de la loi générale des impôts » (CRS) ou encore de par la transposition de la Directive 2014/107/EU en droit luxembourgeois par la loi du 18 décembre 2015 « concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale (...) » dite loi « NCD ».

Le pays a, en outre, rejoint avec une cinquantaine d'autres pays de l'OCDE le groupe des *early adopters*, c'est-à-dire les pays appliquant l'échange automatique d'informations selon le CRS dès 2017 pour les données relatives à l'année 2016.

La réputation du Luxembourg comme place financière internationale bien régulée et parfaitement intégrée dans la zone euro est un des véritables atouts de la place financière luxembourgeoise, qui profite à tous ses acteurs.

L'ACA soutient les efforts et l'engagement du Luxembourg en matière de transparence et d'échange d'informations.

La mise en place d'un cadre réglementaire international équitable est cependant fondamentale pour les entreprises d'assurance vie luxembourgeoises pour permettre de disposer d'un *level playing field* en la matière.

“ La transparence est une opportunité pour les assureurs. ”

Marc Lauer, Président de l'ACA

L'ACA s'est employée en 2015 à doter le secteur d'outils répondant aux questions immédiates que se posent les acteurs du secteur :

- L'ACA a élaboré un « ACA CRS FAQ » qui vise à informer les membres de l'ACA et l'Administration des Contributions Directes (ci-après ACD) des interprétations du secteur quant à la compréhension de dispositions spécifiques contenues dans le CRS. Ce FAQ spécifie notamment les positions communes trouvées au sein de l'ACA sur des questions pratiques ayant trait au KYC et au reporting.
- Par ailleurs, l'ACA a procédé à une mise à jour de ses « ACA FATCA Guidelines » dont la 1^{ère} version datait de juin 2014. Cette nouvelle version 2.0 comporte une mise à jour des délais et échéances, des produits exclus et, en général, apporte clarification à certaines dispositions ayant directement trait au secteur de l'assurance.



- ACA FATCA Guidelines
- ACA CRS FAQ

RÉFORME FISCALE LUXEMBOURGEOISE

L'ACA a proposé des orientations dans le cadre de la réforme fiscale pour les activités du secteur de l'assurance et de réassurance luxembourgeoises ainsi qu'à l'égard des encouragements fiscaux des solutions d'assurance.

Les entreprises d'assurance et de réassurance sont assujetties au Luxembourg à l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC). Le taux applicable aux collectivités est fixé à 21 % et est majoré de 7 % (impôt solidarité), soit un taux IRC majoré de 22,47 %. Avec l'impôt commercial communal de la Ville de Luxembourg, le taux d'imposition nominal s'élève à 29,22 %.

L'ACA demande que le taux d'imposition affiché soit réduit de manière significative et, en tout état de cause, à un taux inférieur à 20 %. Elle soutient, à ce titre, la proposition d'un taux global de 15 % de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), dont l'ACA est membre.

Concernant les personnes physiques, l'ACA plaide pour que le montant déductible dans le cadre des dépenses spéciales fixées à l'article 111 LIR (Impôt sur le Revenu) soit augmenté à 2.500.- €, au minimum, et majoré de son propre montant pour le conjoint et pour chaque enfant à charge.

Le plafond annuel de déductibilité de l'article 111bis LIR n'a plus été ajusté depuis la réforme de 2001. Ce plafond limite actuellement les versements effectués au titre d'un contrat individuel de prévoyance-vieillesse de 1.500.- à 3.200.- €, en fonction de l'âge. L'ACA estime indispensable de doubler les montants annuels maximum déductibles par tranches d'âge visées.

L'ACA demande enfin de démocratiser l'accès aux systèmes de retraites complémentaires dites du 2^{ème} pilier (Régimes Complémentaires de Pension, ci-après RCP). Les indépendants, professions libérales et salariés dont l'employeur n'a pas mis en place un RCP devraient également pouvoir y accéder à l'avenir. Il convient d'étendre également aux actuels « laissés-pour-compte » l'article 110 LIR prévoyant la déductibilité de cotisations personnelles versées dans un RCP.

Les deux mesures proposées par l'ACA afin d'alléger la charge fiscale du 2^{ème} pilier sont les suivantes :

- L'abaissement de l'impôt sur la prime de 20 % à 15 % ;
- L'augmentation du montant déductible au titre des cotisations personnelles à >2.500.- €/an.

Durant toute l'année 2015, l'ACA s'est employée à véhiculer clairement ces propositions, soucieuse de contribuer au défi national actuel que représente la question des pensions.

BEPS (BASE EROSION AND PROFIT SHIFTING)

Le projet BEPS de l'OCDE et du G20 a pour objectif de réformer les règles fiscales internationales. Il vise la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices vers certains pays qui appliquent une fiscalité faible ou nulle, alors même que les entreprises y réalisent des activités économiques limitées, voire inexistantes.

L'ACA a participé activement aux consultations publiques de l'OCDE, notamment sur les actions 7 et 13 qui pourraient avoir un impact non négligeable sur le secteur de l'assurance et des captives de réassurance alors que le Business Model d'une entreprise d'assurance diffère grandement de celui d'une entreprise « classique ». L'action 7 a pour objectif d'empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable. L'action 13 concerne la documentation des prix de transfert et les déclarations pays par pays.

Le Gouvernement luxembourgeois est particulièrement attaché à ce que la mise en œuvre de BEPS s'opère de façon équitable et avec le plus de pays possibles.

AUTRES DOSSIERS IMPORTANTS

L'année 2015 a été jalonnée de différents dossiers sur lesquels l'ACA s'est penchée, notamment :

- L'examen des mesures discriminatoires ou entraves à échelle européenne en matière d'application du principe de la LPS ;
- La Directive Intermédiation en assurance dite IDD qui a fait l'objet d'un accord entre le Parlement, le Conseil et la Commission, le 30 juin 2015 ;
- Le Règlement PRIIPs sur le document d'informations clés des produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance dont les impacts ont été partagés lors de l'Offsite meeting de la Commission Internationale Vie du 30 septembre 2015 ;
- Les travaux sur les contrats en déshérence ;
- La réforme DEVI (base de données retraçant l'historique d'assurance des véhicules immatriculés au Luxembourg), en collaboration avec la SNCA, pour améliorer la fiabilité des données et le dispositif de détection des cas de non-assurance ;
- Le projet du nouvel impôt dans l'intérêt des services de secours sur les primes RC Auto ;
- La mise en place par la Banque Centrale de Luxembourg (BCL) de nouveaux reportings applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance.

Evènements

COMPTE TENU DE SA MISSION DE PROMOTION DE L'ASSURANCE, L'ACA S'ATTÈLE À FAIRE RAYONNER LE SECTEUR DE L'ASSURANCE TANT AU LUXEMBOURG QU'AU-DELÀ DES FRONTIÈRES. À CETTE FIN, ELLE A DÉVELOPPÉ UNE PALETTE DE MOYENS : L'ACA INSURANCE DAY, ORGANISÉ CHAQUE ANNÉE AFIN DE METTRE EN LUMIÈRE L'ASSURANCE À LUXEMBOURG ; LA COLLABORATION PONCTUELLE AVEC DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES (INSURANCE EUROPE) OU NATIONALES (LE CAA) POUR ORGANISER DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS ; LA PARTICIPATION RÉGULIÈRE À CERTAINES MISSIONS FINANCIÈRES ORGANISÉES PAR LUXEMBOURG FOR FINANCE AFIN DE BÉNÉFICIER DE LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE ET INTERNATIONALE CONFÉRÉE PAR LA PRÉSENCE, NOTAMMENT, DU MINISTRE DES FINANCES LUXEMBOURGEOIS.



CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ASSURANCE - INSURANCE EUROPE

La 7^{ème} Conférence Internationale de l'assurance organisée par Insurance Europe - la Fédération européenne des associations d'assurance et de réassurance - s'est tenue à Luxembourg le 27 mai 2015.

L'ACA a offert son soutien logistique et technique à Insurance Europe pour l'organisation de cette conférence internationale consacrée à « *La globalisation en question* » et pour la tenue de son Assemblée Générale annuelle, la veille de l'évènement.

Le Grand-Duc Héritier, le Prince Guillaume, a assisté à l'ouverture de l'évènement. Le Ministre des Finances, Pierre Gramegna est intervenu afin de souligner l'importance de l'assurance au niveau européen et plus particulièrement au Luxembourg.

Le professeur Karel van Hulle (également Key note speaker de l'ACA Insurance Day en 2013) a effectué la modération de cette conférence internationale durant laquelle les différents intervenants ont abordé la problématique « *Les assurances sont-elles le problème ou la solution?* ».

Cette conférence a accueilli de nombreuses personnalités comme Henry de Castries, CEO et Président d'AXA ; Dirk Kempthorne, Président de la GfIA (Global Federation of Insurance Associations) et Sergio Balbinot, Président d'Insurance Europe.

Les plus importants assureurs au monde, les régulateurs et superviseurs ont débattu sur plusieurs sujets parmi lesquels :

- « *The opportunities and challenges that the insurance industry faces from globalisation.* »



Pierre Gramegna, Ministre des Finances, accueille le Prince Guillaume lors de la 7^e Conférence Internationale de l'assurance



Marie-Hélène Massard, Yohann Niddam, Luc Rasschaert et Réjean Besner lors de l'ACA Insurance Day 2015

- « *Addressing the global insurance protection gap.* »
- « *Future-gazing about how the insurance industry can make the most of smart technology.* »
- « *The challenges of international regulation, its enforcement, coherence and effectiveness.* »

L'évènement a battu des records d'affluence avec plus de 400 participants et 40 pays représentés. Il a également permis de mettre en lumière le Luxembourg sur le plan international avec une importante couverture médiatique et plus de 500 tweets @InsConf15.

La conférence était suivie, le lendemain, de l'Assemblée Générale de la GFIA (Global Federation of Insurance Associations).

En offrant son soutien à Insurance Europe, l'ACA a permis de mettre en lumière le Luxembourg, d'en montrer la dimension internationale, et de tisser des liens plus étroits avec les instances internationales de l'assurance.

" L'assurance avait besoin d'un tel évènement et tout le secteur a à y gagner. "
Christian Eilert, à propos de l'ACA Insurance Day

ACA INSURANCE DAY 2015

L'ACA Insurance Day 2015 s'est tenu le 10 novembre 2015 dans les locaux de la prestigieuse Philharmonie de Luxembourg. L'évènement a de nouveau remporté un franc succès avec plus de 350 personnes inscrites en journée et 650 en soirée.

Cet ACA Insurance Day était placé sous le thème : « *Le secteur de l'assurance luxembourgeois... un secteur en pleine (r)évolution !* ». Le premier panel de l'après-midi a donc été consacré au futur du marché de l'assurance luxembourgeoise, à travers un échange entre représentants des différents secteurs, tant de l'assurance que de la réassurance.

Deux break out sessions simultanées ont suivi : l'une consacrée à l'environnement réglementaire, l'autre aux enjeux du digital. Cette 2^{ème} break out session a permis de constater la forte demande en la matière de la part des assureurs et les défis qui se posent dès à présent pour la profession. Pour la 1^{ère} fois mis à l'ordre du jour de l'ACA Insurance Day, ce sujet a montré toute la complexité que les assureurs ont à l'appréhender, mais aussi les enjeux et les potentialités incontournables pour les prochaines années.

L'après-midi s'est clôturé sur le panel « *Solvency II : le crescendo* » auquel le régulateur, en la personne de Claude Wirion, Directeur du CAA, a fait l'honneur de participer.

En soirée, la séance académique, comme c'est l'usage, a été l'occasion pour l'ACA de transmettre les messages politiques du secteur. Marc Lauer, Président de l'ACA, a ouvert la séance en indiquant que



ACA Insurance Day 2015 - La Philharmonie



Marc Lauer, Président de l'ACA - ACA Insurance Day 2015

l'assurance luxembourgeoise est prise en échafaud entre les réglementations européennes et nationales. Il appartient aux responsables politiques d'en tenir compte et de préserver les potentialités de développement de cette industrie. Il est revenu sur les enjeux de la réforme fiscale, le rôle et le poids de la contribution des assureurs et réassureurs dans le développement de l'économie luxembourgeoise et d'où l'importance d'un environnement fiscal attractif compte tenu de l'accroissement des charges réglementaires des assureurs. Le Président de l'ACA a également relevé l'importance d'encourager la prévoyance privée par le biais de la promotion des systèmes de retraites complémentaires des 2^{ème} et 3^{ème} piliers compte tenu de l'évolution démographique et du vieillissement de population.

Le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, a adressé 4 messages :

- L'Europe renoue avec la croissance ;
- L'Europe tient un rôle majeur dans la vie des assurances et Solvabilité II représente un tournant ;
- La démarche volontariste du Luxembourg en matière de transparence fiscale est couronnée de succès ;
- Les assureurs doivent se tenir prêts à relever le défi du digital et des Fintech.

La séance académique a été ponctuée d'une allocution de Victor Rod, ancien Directeur du Commissariat aux Assurances et personnalité émérite du développement du secteur de l'assurance. Pour traiter de

l'impact de la régulation sur l'assurance, ce dernier est revenu sur les principales avancées réglementaires de l'assurance luxembourgeoise ces 30 dernières années. Cet aperçu historique a mis en lumière les opportunités que le régulateur luxembourgeois a su saisir, y compris parfois dans les contraintes que l'Europe posait au secteur.

La soirée s'est clôturée par le traditionnel cocktail dînatoire.

En 3 ans, l'ACA Insurance Day est devenu le rendez-vous annuel incontournable de l'assurance luxembourgeoise. L'ACA Insurance Day 2015 a obtenu le soutien de 30 entreprises - membres effectifs et associés de l'ACA -, la plupart renouvelant leur sponsorship d'une année sur l'autre, ce qui témoigne de l'importance de cet évènement. L'ACA remercie vivement tous les acteurs, intervenants et sponsors, de leur engagement qui contribuent largement à ce succès !

CONFÉRENCE DE PRESSE ANNUELLE DE L'ACA

Le 28 avril 2015, lors de sa conférence de presse annuelle, l'ACA est revenue, comme c'est d'usage lors de ce rendez-vous, sur les chiffres clefs de l'année précédente et l'évolution générale du secteur. A cette occasion, l'ACA a également présenté la Charte de Qualité de l'assurance vie 2.0. et évoqué le défi du vieillissement de la population en présentant ses propositions de réformes pour

encourager plus systématiquement le recours à des Régimes Complémentaires de Pension. Par ailleurs, l'ACA a rappelé que le secteur est actuellement confronté à de nombreux défis réglementaires et constate la multiplication des entraves aux principes du Marché Unique.

L'ACA est également régulièrement sollicitée par la presse locale et les médias spécialisés pour commenter toutes les questions relatives à l'assurance.

OFFSITE MEETING DE LA COMMISSION INTERNATIONALE VIE (CIV)

L'ACA a tenu son Offsite meeting de la CIV le 30 septembre 2015 au Mercure Kikuoka Golf Club à Canach. Une vingtaine de dirigeants de compagnies membres ont répondu présent à ce rendez-vous annuel. L'Offsite Meeting 2015 a permis d'échanger sur les principales problématiques qui se posent aux entreprises d'assurance luxembourgeoises actives en LPS. Trois intervenants externes - deux avocats et un consultant - sont venus exposer les enjeux de dossiers réglementaires majeurs. Les thématiques abordées cette année concernaient notamment le marché belge, l'échange automatique d'informations, la TVA, les contrats en déshérence, BEPS et les LC 15/3 et 15/4. Il a également été question de PRIIPS et de la Directive IDD.

MISSIONS FINANCIÈRES LUXEMBOURG FOR FINANCE

L'ACA participe depuis plusieurs années aux missions financières organisées par Luxembourg for Finance. En abordant l'actualité de l'assurance luxembourgeoise, ce type de mission contribue au rayonnement de la place mais aussi à la réputation du savoir-faire assurantiel luxembourgeois.

Mission financière au Canada

Du 12 au 15 avril 2015, Marc Hengen, Administrateur-Délégué de l'ACA, s'est rendu au Canada aux côtés du Ministre des Finances, Pierre Gramegna, à l'occasion de la mission économique organisée par Luxembourg for Finance.

Mission financière à Stockholm

Luxembourg for Finance a organisé, le 4 mai 2015, un séminaire financier en présence du Ministre des Finances intitulé

« *Made in Luxembourg, Cross-border solutions for Swedish investors* ». Lors de cet évènement, Marc Lauer, Président de l'ACA, et Marc Hengen, Administrateur-Délégué de l'ACA ont animé le panel dédié à l'assurance vie luxembourgeoise « *Luxembourg Life Insurance as the international wealth planning tool / Luxemburgsk livförsäkring som verktyg för internationell förmögenhetsplanering* » avec des représentants de Foyer Assurances et Lombard International Assurance devant une centaine de participants.

Mission financière en Chine

Du 20 au 25 septembre 2015, Marc Lauer, Président de l'ACA, et Marc Hengen, Administrateur-Délégué de l'ACA, se sont rendus en Chine à l'occasion de la mission financière annuelle organisée par Luxembourg for Finance. Cette mission a permis de renforcer les liens avec l'Insurance Association of China.

Mission financière à Paris

Luxembourg for Finance a organisé un séminaire financier à Paris en présence du Ministre des Finances, Pierre Gramegna, le 20 octobre 2015. Cet évènement a fait salle comble avec quelque 300 participants. 21 assureurs ont fait le déplacement et l'évènement a été largement repris par la presse luxembourgeoise et française.

L'Administrateur-Délégué de l'ACA, Marc Hengen, a représenté l'assurance lors de la table ronde « *La place financière du Luxembourg : les forces qui lui permettent de construire son avenir* ». Un panel dédié, intitulé « Assurance vie luxembourgeoise : une solution performante pour la clientèle patrimoniale internationale » et composé des représentants du secteur (Bâloise Assurances, Foyer International, Lombard International Assurance, Sogelife et Swiss Life) a donné une image unie de l'industrie et montré le professionnalisme de la place luxembourgeoise.

MISSION DE PROSPECTION À MADRID

En 2015, les membres de l'ACA ont exprimé la demande d'organiser une mission de promotion en Espagne, compte tenu du fort potentiel de développement de ce marché. La Conférence « *El seguro de vida Made in Luxembourg* », le 2 juin 2015, est le 1^{er} évènement organisé conjointement par l'ACA et une représentation diplomatique luxembourgeoise pour promouvoir l'assurance vie luxembourgeoise en LPS.



Mission financière à Paris, organisée par Luxembourg for Finance



Mission de prospection à Madrid



L'Ambassadeur du Luxembourg à Madrid, Jean Graff

Son Excellence l'Ambassadeur Jean Graff est intervenu lors de cet événement pour mettre en relief les atouts et les priorités du Luxembourg pour la présidence à venir de l'Union européenne. L'ACA a également pu compter sur le soutien du Foro Economico Hispano-Luxemburgués (FEHL) avec l'intervention de Rafael Grau. La conférence a donné la parole, au nom du secteur, à Bâloise Assurances, Cardif Lux Vie, Lombard International Assurance, Swiss Life et Vitis Life. Deux orateurs externes locaux reconnus sont également intervenus, provenant d'un cabinet de conseil et d'un cabinet d'avocats. Lors de la conférence, les orateurs ont présenté l'expertise luxembourgeoise dans les solutions luxembourgeoises d'assurance vie destinées à une clientèle fortunée mais également la complémentarité avec les acteurs locaux. Cet événement a rassemblé plus d'une centaine de convives.

Le succès rencontré permet à l'ACA, avec cette 1^{ère} expérience, de disposer d'un outil de plus pour promouvoir les atouts de l'offre d'assurance vie luxembourgeoise à l'étranger.

AUTRES INTERVENTIONS DE L'ACA DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DE L'ASSURANCE

L'ACA est régulièrement invitée à prendre la parole au nom du secteur, que ce soit auprès des médias nationaux ou dans différents événements organisés à Luxembourg et ailleurs :

- Le 11 juin, Marc Hengen, Administrateur-Délégué de l'ACA, a participé au panel « *The future of Luxembourg through the eyes of the leaders* » de la Conférence Deloitte « Horizon ».
- Pour la 3^{ème} année consécutive, une délégation de l'ACA a participé au CIFA Forum (Convention of Independent Financial Advisors) à Monaco du 22 au 24 avril 2015. Christian Eilert, Directeur de l'ACA, ainsi que Cardif Lux Vie, Lombard International Assurance, Swiss Life, Vitis Life et la Fondation de Luxembourg sont intervenus sur le thème « *Solutions luxembourgeoises dans un contexte international instable* ».
- Le 16 septembre, Marc Hengen, Administrateur-Délégué de

l'ACA, et Fabrice Sauvignon, CEO de La Mondiale Europartner, sont intervenus aux côtés d'Olav Jones Deputy CEO d'Insurance Europe lors de la conférence ALFI « *Global Distribution Conference: a world of opportunities for investors* » qui rassemblait à Luxembourg les spécialistes de l'industrie des fonds.

- Le 14 octobre 2015, à l'occasion d'une conférence de KPMG, Christian Eilert, Directeur de l'ACA, a modéré le panel de discussion consacré aux « *Nouveaux modèles opérationnels de plus en plus externalisés insufflés par Solvency II* » lors de la conférence « *Assurance, horizon 2020 : Comment les assureurs luxembourgeois devront-ils innover pour relever les défis de la transformation digitale ?* ».



Conférence ALFI

Formation

LA FORMATION S'INSCRIT DANS LE CADRE DES MISSIONS DE L'ACA. A CE TITRE, L'ACA COLLABORE, VIA UN PARTENARIAT AVEC L'IFBL, À LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS TECHNIQUES DESTINÉES AUX SALARIÉS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE. L'IFBL ORGANISE LA FORMATION CONTINUE, LA FORMATION D'INSERTION OU ENCORE LA FORMATION PRÉPARANT À L'EXAMEN POUR LES CANDIDATS AGENTS D'ASSURANCE. LE 16 MARS 2015, L'IFBL A ÉGALEMENT DONNÉ UNE FORMATION TWIN PEAKS 2 (ASSURMIFID). L'ACA ORGANISE AUSSI RÉGULIÈREMENT DES CONFÉRENCES DE FORMATION, Y COMPRIS AVEC LE CONCOURS DU RÉGULATEUR, DESTINÉES À SES MEMBRES SUR DIVERS SUJETS D'ACTUALITÉ.

SÉANCE D'INFORMATION SOLVABILITÉ II

Le 5 mars 2015, l'ACA a organisé conjointement avec le CAA une conférence Solvabilité II afin de présenter l'état de situation relevé lors de l'exercice 2014 et les premiers enseignements de celui-ci.

FORMATION REPORTING SOLVABILITÉ II

Les 23 et 24 septembre 2015, l'ACA a organisé en collaboration avec l'ALAC (Association Luxembourgeoise des Actuaire) une formation Reporting Solvabilité II lors de laquelle le président d'XBRL Luxembourg est également intervenu. Plus de 80 collaborateurs d'entreprises d'assurance luxembourgeoises ont participé à cette formation.

SÉANCE D'INFORMATION DES OUTILS DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG ET DE CETREL

Avec l'entrée en vigueur de la Directive Solvabilité II et suite à l'introduction de l'échange automatique d'informations tant au niveau européen (DAC2) qu'international (FATCA, CRS), les entreprises d'assurance sont

amenées à échanger des données avec le CAA et l'ACD.

Un canal de transmission des données sécurisé devra, à cet effet, être mis en place – canal qui reliera les acteurs tant au CAA qu'à l'ACD.

Au Luxembourg, deux prestataires (Fundsquare avec leur solution « E-FILE » et Cetrel avec leur outil « SOFIE ») ont été retenus pour servir d'intermédiaires à cette communication.

Le 2 juin 2015, l'ACA a organisé une séance d'information à l'attention de ses membres avec ces mêmes deux prestataires et en présence de représentants du CAA afin d'y présenter les solutions d'encryptage et de transmission des données de ces deux prestataires. La société LUXCSD est également intervenue pour présenter le « Global Legal Entity Identifier System (GLEIS) », l'identifiant unique requis pour procéder à l'échange des données.

RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CONVENTION COLLECTIVE 2015-2016-2017

L'ACA a organisé une réunion d'information sur la Convention Collective 2015-2016-2017 le 17 juin 2015. Une soixantaine de responsables des ressources humaines (RH) des entreprises d'assurance membres effectifs ont assisté à cet événement. Marc Hengen, Administrateur-Délégué de l'ACA, avec le soutien de plusieurs membres du Conseil d'Administration de l'ACA et de plusieurs responsables RH qui ont négocié la convention ont répondu aux diverses questions des présents concernant principalement la nouvelle définition des groupes.



Claude Wirion, Directeur du CAA, lors la séance d'information Solvabilité II

Médiateur en assurance

40

Nombre moyen de dossiers pour lesquels le Médiateur est saisi annuellement

LA MISE EN PLACE D'UNE INSTANCE DE MÉDIATION PARITAIRE TRADUIT LA VOLONTÉ DE L'ACA ET DE L'ULC (UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS) D'OFFRIR UNE ALTERNATIVE EXTRA-JUDICIAIRE AUX LITIGES ASSURANTIELS ET D'ÉVITER AINSI DANS LA MESURE DU POSSIBLE DES PROCÈS LONGS ET COÛTEUX.

Le médiateur a comme mission essentielle de traiter les demandes de règlement extrajudiciaire de litiges assurantiels entre des compagnies-membres vie et non-vie de l'ACA et des consommateurs résidents ou non au Luxembourg.

Le médiateur émet un avis motivé. Il peut également réunir les parties en litige en vue de faciliter la recherche d'une solution respectivement d'un accord à l'amiable ou proposer lui-même une solution. Les avis ou propositions de solution ou d'accord à l'amiable du médiateur sont dépourvus de tout caractère contraignant pour les parties concernées.

En 2015, le médiateur a été saisi de 34 dossiers dont 22 concernant des branches d'assurance non-vie et 12 relatifs à l'assurance vie (dont 50 % avaient trait à la LPS vie).

Bureau Luxembourgeois



Le Bureau Luxembourgeois est l'un des 47 Bureaux Carte Verte.

LE BUREAU LUXEMBOURGEOIS (BL) REGROUPE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS RC AUTO (RESPONSABILITÉ CIVILE AUTOMOBILE) AUTORISÉS À OPÉRER AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. IL EST EXCLUSIVEMENT FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DE SES MEMBRES QUI SONT PROPORTIONNELLES À LEUR ENCAISSEMENT RELATIF À LA COUVERTURE RC AUTO DE VÉHICULES IMMATRICULÉS AU LUXEMBOURG.

Le BL a pour fonction d'assumer la gestion des sinistres causés sur le territoire luxembourgeois par des véhicules immatriculés à l'étranger et de procéder à l'indemnisation des dommages matériels et corporels conformément à la législation luxembourgeoise. L'intervention du BL permet aux victimes résidant au Grand-Duché de Luxembourg de disposer d'un organe établi dans leur Etat de résidence habilité à les indemniser et, par voie de conséquence, de la garantie d'un règlement efficace et rapide sur place.

En 2015, le Président du BL, Jean Zenners, a été élu Président du Conseil des Bureaux, organisation faîtière des Bureaux Carte Verte pour un mandat de 5 ans. Paul-Charles Origer assume la fonction de Secrétaire Général du Bureau Luxembourgeois.

Le Bureau Luxembourgeois a été saisi en 2015 de 3.800 dossiers.

Fonds de Garantie Automobile



Le Fonds de Garantie Automobile regroupe 35 assureurs RC Auto en 2015.

LE FONDS DE GARANTIE AUTOMOBILE (FGA) REGROUPE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS AUTORISÉS À OPÉRER DANS LA BRANCHE RC AUTO SUR LE TERRITOIRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. IL EST EXCLUSIVEMENT FINANCÉ PAR LES COTISATIONS DE SES MEMBRES QUI SONT PROPORTIONNELLES À LEUR ENCAISSEMENT DANS LA BRANCHE RC AUTO AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG (C.-À-D. RELATIF À LA COUVERTURE DE VÉHICULES IMMATRICULÉS AU LUXEMBOURG).

Le FGA a pour mission « classique », dans les limites et aux conditions posées par le législateur, de réparer les préjudices corporels causés sur le territoire luxembourgeois par un véhicule non assuré, non identifié (uniquement dégâts matériels) ou dont l'assureur RC Auto serait insolvable.

Suite à la transposition de la 4^{ème} Directive RC Auto dans la législation luxembourgeoise, le champ d'intervention du Fonds de Garantie Automobile s'est considérablement élargi.

Ainsi, si dans un délai de 3 mois à dater de la présentation d'une demande d'indemnisation, l'assureur concerné n'a pas donné de réponse motivée aux éléments invoqués, la victime a le droit de réclamer la prise en charge de son indemnisation au FGA en sa qualité d'organisme d'indemnisation.

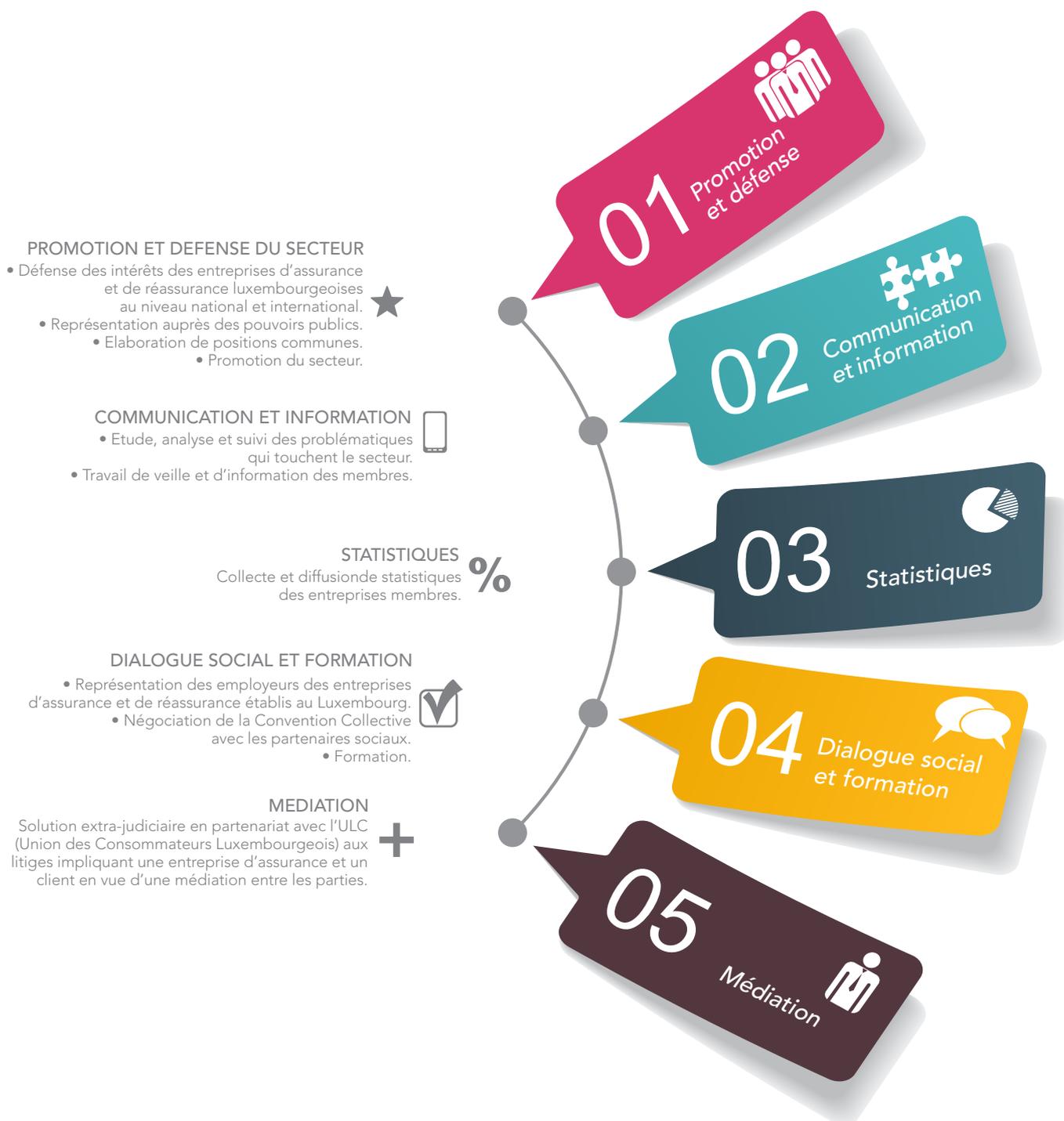
En outre, une personne lésée résidant au Grand-Duché de Luxembourg et victime d'un accident à l'étranger est investie du droit de se faire indemniser par le FGA au cas où certaines conditions, fixées par la 4^{ème} Directive RC Auto et implémentées dans la législation nationale, sont remplies.

Par ailleurs, la loi du 21 décembre 2012 a chargé le FGA d'indemniser les victimes dites « faibles » ou « vulnérables » répondant à des critères fixés dans ladite loi (notamment d'âge et de responsabilité engagée).

Le Conseil d'Administration du FGA est actuellement présidé par Jean Zenners. Paul-Charles Origer assume la fonction de Secrétaire Général du FGA.

Le Fonds de Garantie Automobile a été saisi en 2015 de 97 dossiers.

Missions de l'ACA



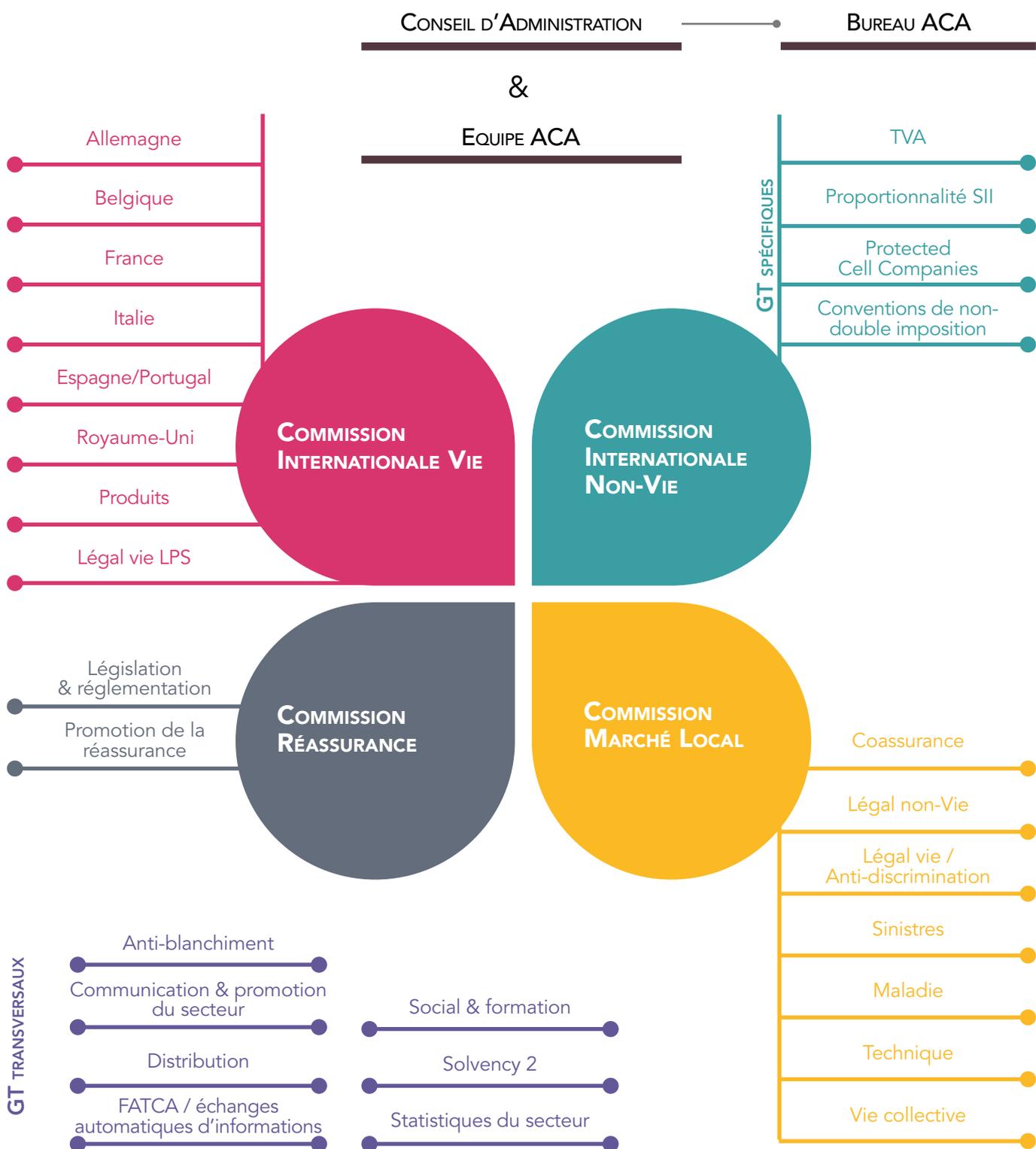
Commissions Statutaires en 2015

LES 4 COMMISSIONS STATUTAIRES SONT AU COEUR DU SYSTÈME DE L'ACA. ELLES ONT POUR MISSIONS L'ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET UN VICE-PRÉSIDENT PAR COMMISSION ; L'ÉTUDE DES QUESTIONS JURIDIQUES, FISCALES, CONTENTIEUSES, ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES, COMMERCIALES ET FINANCIÈRES ; L'INFORMATION DE SES MEMBRES SUR LES PROBLÈMES ACTUELS ET LA FORMULATION DE PROPOSITIONS / PRISES DE POSITIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACA. ELLES PEUVENT DÉLÉGUER CERTAINES ANALYSES DE FOND À DES GROUPES DE TRAVAIL.



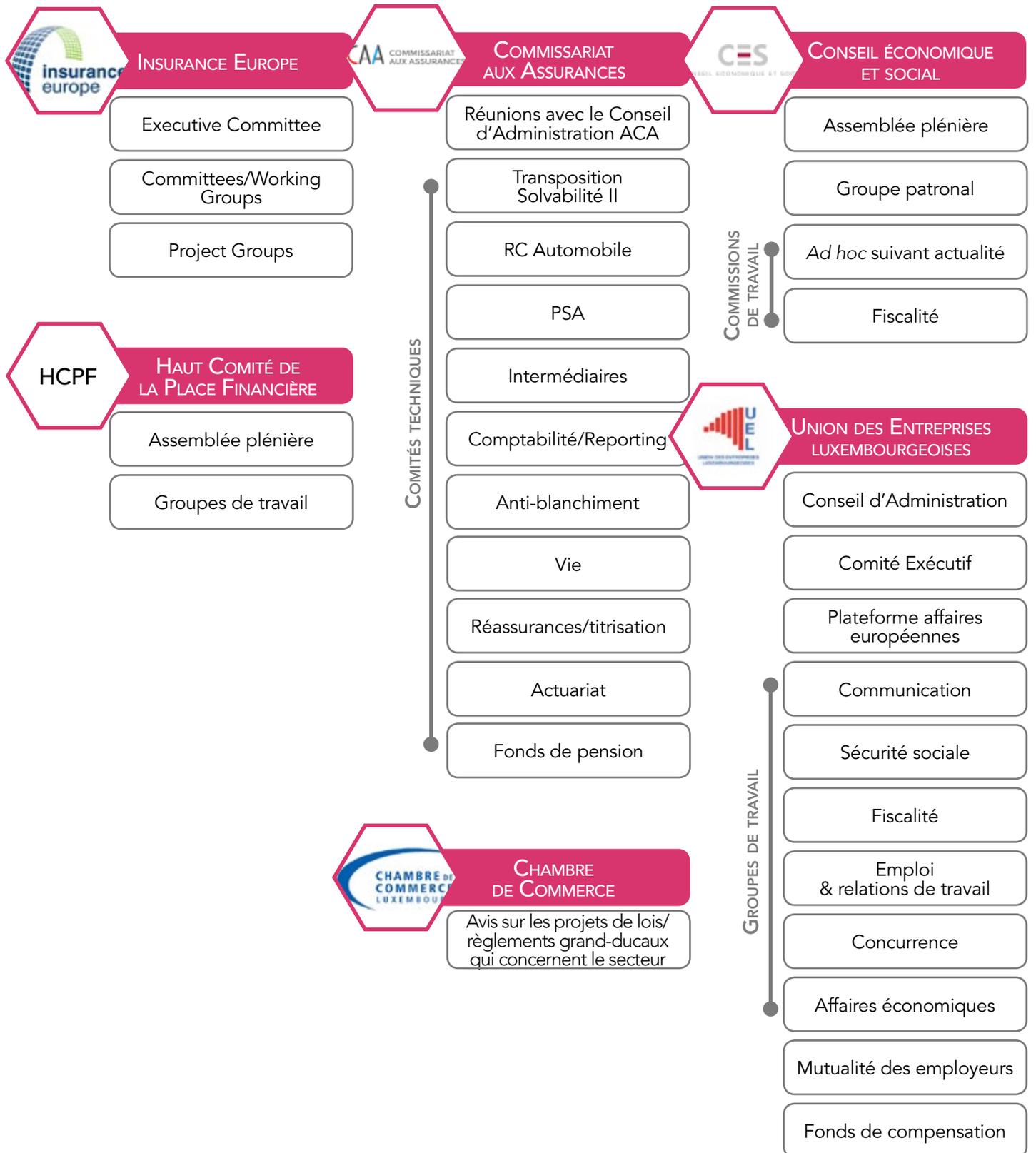
* Claude Marx a démissionné des fonctions qu'il assumait auprès de l'ACA le 25 octobre 2015.

VIE DES COMMISSIONS STATUTAIRES ET GROUPES DE TRAVAIL (GT)



Réseau et représentation de l'ACA





L'association en 2015

La gestion de l'ACA est assurée par :

- le Président, les Vice-Présidents et le Conseil d'Administration ;
- le Bureau de l'ACA ;
- l'Administrateur-Délégué et le Directeur ;
- le Comité de Direction.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs

Au 1^{er} février 2016, le Conseil d'Administration de l'ACA se compose des 13 administrateurs suivants :

	Marc Lauer (Foyer Assurances)	Président
 d'Assurance / <i>nei erfannen</i>	Marie-Hélène Massard (AXA Assurances)	Vice-Présidente
	Pit Hentgen (La Luxembourgeoise)	Vice-Président
	Marc Hengen (ACA)	Administrateur-Délégué
	Alain Schaedgen (Allianz Life Luxembourg)	Administrateur
	Romain Braas (Baloise Assurances)	Administrateur
	Martial de Calbiac (CAMCA Assurance)	Administrateur
	Jacques Faveyrol (CARDIF Lux Vie)	Administrateur
	Luc Rasschaert (IWI International Wealth Insurer)	Administrateur
	Fabrice Sauvignon (La Mondiale Europartner)	Administrateur
	John Van Der Wielen (Lombard International Assurance)	Administrateur
	Réjean Besner (Swiss Re International)	Administrateur
	Beat Reichen (Swiss Life (Luxembourg))	Administrateur

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Claude Marx (Lombard International Assurance).



De gauche à droite : Alain Schaedgen, Romain Braas, Marc Lauer, Marie-Hélène Massard, Pit Hentgen, Martial de Calbiac, Fabrice Sauvignon, Marc Hengen, Luc Rasschaert
Absents : Jacques Faveyrol, John Van Der Wielen, Réjean Besner, Beat Reichen

ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS

Le Conseil d'Administration comprend en outre 12 administrateurs suppléants :

- Romain Rossetti (AME Life Lux)
- Georges Biver (AXA Assurances)
- Alain Nicolai (Bâloise Assurances)
- Gilbert Wolter (Foyer Assurances)
- Sébastien Veynand (Generali Luxembourg)
- Luc Themelin (La Luxembourgeoise)
- Florent Albert (Lombard International Assurance)
- Jean Marchès (Natixis Life)
- Marc Stevens (Private Estate Life)
- Pascal Herrmann (The Shipowners Mutual Protection And Indemnity Association)
- Thierry Brevet (West of England)
- Xavier Nevez (Zurich Eurolife)

Courant 2015, 2 administrateurs suppléants ont démissionné :

- Daniel Frank (Bâloise Assurances)
- Ian Berry (Lombard International Assurance)

HONORARIAT

L'ACA est, depuis toujours, soucieuse d'établir un pont entre passé, présent et avenir. A ce titre, une importance toute particulière est accordée à l'honorariat :

Présidents honoraires

- André Bredimus
- Paul De Cooman
- Marcel Dell
- Robert Hentgen
- François Tesch

Administrateurs honoraires

- Philip Aspden
- Gabriel Deibener
- Paul Hammelmann
- Georges Hengen
- Henri Marx
- Pierre Mersch
- Jean Neuman
- Yvan Reinard
- Jean Worre

BUREAU DE L'ACA

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents ainsi que de l'Administrateur-Délégué de l'ACA.

Le Bureau exécute les missions et les tâches qui lui sont déléguées par le Conseil d'Administration.

13

Nombre d'Administrateurs de l'ACA en 2015

COMITÉ DE DIRECTION

Marc Hengen

*Administrateur-Délégué
Président du Comité de Direction*

Marc Hengen est Administrateur-Délégué de l'ACA depuis 2013. Juriste de formation et assureur de métier, Marc a rejoint le Comité de direction de l'ACA en 2010.

Il est membre de l'Executive Committee d'Insurance Europe.

Marc est également membre du Comité exécutif de l'UEL (Union des Entreprises luxembourgeoises) et Secrétaire général de l'AGERE (Association des gestionnaires d'entreprises de réassurances).

Christian Eilert

*Directeur
Membre du Comité de Direction*

Directeur de l'ACA depuis 2013, Christian est notamment en charge des dossiers liés à l'activité vie en LPS et représente, à ce titre, l'ACA dans plusieurs comités d'Insurance Europe. Economiste de formation, il traite les problématiques du secteur à connotation économique et financière, comme la taxation, et est également en charge des statistiques du secteur luxembourgeois de l'assurance.

Paul-Charles Origer

Membre du Comité de Direction

Juriste de formation, Paul-Charles suit toutes les activités à caractère juridique du secrétariat. Il est également en charge des dossiers ayant trait au marché local.

Par ailleurs, il est Secrétaire Général du Bureau Luxembourgeois de la carte verte ainsi que du Fonds de Garantie Automobile. Il préside les réunions de la Commission « Pool des risques aggravés » en assurance RC Auto. Il gère également les dossiers de médiation.



Christian Eilert, Marc Hengen, Paul-Charles Origer

*“ Ce qui caractérise l'ACA, c'est autant la complexité que le nombre de sujets traités. ”
Marc Hengen, Administrateur-Délégué de l'ACA*

EQUIPE

Conseillères

- Sandrine Chabrierie
- Sarah Lentini

Les conseillères, après plus de 15 ans d'expérience auprès d'assureurs de la Place, viennent renforcer l'équipe avec de nouvelles compétences généralistes. Leurs responsabilités sont la prise en charge de dossiers ou projets (Solvency II, PRIIPS, Promotion etc.) sur demande du Comité de Direction. Elles animent des réunions ou Groupes de Travail et sont impliquées dans l'ensemble des sujets de l'ACA.

Assistantes de Direction

- Annick Beckius
- Chantal Gansen
- Patrizia Trasatti

Le secrétariat assiste le Comité de Direction dans tous les dossiers qui sont suivis au sein de l'ACA. L'assistance administrative comprend de très larges attributions parmi lesquelles notamment l'organisation des différentes réunions de travail de l'ACA, la comptabilité, le calcul des paiements et cotisations de l'ACA, la mise à jour du site web et les communications aux membres.

10

Nombre de collaborateurs de l'ACA en 2015

L'ACA est une équipe soudée, professionnelle et pragmatique.



Patrizia Trasatti, Annick Beckius, Sandrine Chabrierie, Chantal Gansen, Sarah Lentini

Bureau Luxembourgeois et Fonds de Garantie Automobile

Responsables administratives

- Luciana Morolli
- Isabelle Spautz

Les responsables administratives du BL et du FGA effectuent le suivi administratif des dossiers et des demandes d'information adressées au FGA en sa qualité de Centre d'information.



Isabelle Spautz, Luciana Morolli

Les membres de l'ACA

29

Entreprises
d'assurance non-vie

41

Entreprises
d'assurance vie

12

Entreprises de
réassurance

Soit **92 %** du marché
de l'assurance à Luxembourg

35

Membres associés

AU 29 FÉVRIER 2016, L'ACA REPRÉSENTE 70 COMPAGNIES D'ASSURANCE VIE ET NON-VIE ÉTABLIES À LUXEMBOURG ET COMMERCIALISANT DES SOLUTIONS D'ASSURANCES À LUXEMBOURG ET SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS. L'ASSOCIATION, QUI REPRÉSENTE ÉGALEMENT LE SECTEUR DE LA RÉASSURANCE LUXEMBOURGEOIS, COMPTE ACTUELLEMENT 12 COMPAGNIES DE RÉASSURANCE PARMI SES MEMBRES.

ENFIN, L'ACA ACCUEILLE 35 MEMBRES ASSOCIÉS DE DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ TOUCHANT L'ASSURANCE OU LA RÉASSURANCE.

NOUVEAUX MEMBRES

L'ACA a le plaisir d'accueillir les 6 nouveaux membres suivants :

Membre effectif Vie

CNP Luxembourg

Membre effectif Non-Vie

CGPA Europe S.A.

Membre effectif Réassurance

Builders Reinsurance S.A.

Membres associés

- Périclès Luxembourg Sàrl
- QBE RE (Europe) Ltd
- Fundsquare SA

FUSION PAR ABSORPTION

- Altraplan Luxembourg S.A. par Private Estate Life S.A. (Mém. B – n° 132 du 19 novembre 2015)
- HDI-Gerling Assurances S.A. par Bâloise Assurances Luxembourg S.A. (Mém. B – n° 129 du 11 novembre 2015)

TRANSFERT DE PORTEFEUILLE

Transfert de la totalité du portefeuille de Kaupthing Life & Pension Luxembourg S.A. à Atlanticlux Lebensversicherung S.A. (Mém. B – n° 68 du 19 juin 2015)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

- ING LIFE Luxembourg S.A. devient NN LIFE Luxembourg S.A.
- IMPERIO Luxembourg S.A. devient FIDELIDADE-Companhia de Seguros, S.A.

RENONCIATION AU STATUT DE MEMBRE ASSOCIÉ

- PRAGMA Consult
- Vilret Avocats

Membres effectifs au 29/02/2016

MEMBRES EFFECTIFS

– NON-VIE

AIG EUROPE LIMITED S.A. – Luxembourg Branch

10B, rue des Mérovingiens

L-8070 Bertrange

Directeur : Philippe GOUTIERE

ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG S.A.

14, boulevard F. D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Mandataire Général : Alain

SCHAEDGEN

AMTRUST INSURANCE LUXEMBOURG S.A.

21, rue Léon Laval

L-33372 LEUDELANGE

Directeur : Benjamin BOURSEAU

ARISA ASSURANCES S.A.

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

Directeur : Hans PLATTNER

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

1, Place de l'Etoile

L-1479 Luxembourg

Directrice : Marie-Hélène

MASSARD

BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

Atrium Business Park

23, Z.A. de Bourmicht

L-8070 Bertrange

Directeur: Romain BRAAS

BUILDERS DIRECT S.A.

253, rue de Beggen

L-1221 Luxembourg

Directeur : John S. MORREY

CAMCA ASSURANCE S.A.

32, avenue de la Liberté

L-1930 Luxembourg

Directeur : Martial de CALBIAC

CGPA Europe S.A.

41, boulevard Royal

L-2227 Luxembourg

Directeur : Eric EVIAN

COLOMBE ASSURANCES S.A.

2A, place de Paris

L-2314 Luxembourg

Directeur : Eric MACE

CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE S.A.

31/33, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Directrice : Rosalba LAURENT

D.A.S. LUXEMBURG

3, rue Thomas Edison

L-1445 Strassen

Directeur : Oliver WIENAND

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.

11-13, rue Jean Fischbach

L-3372 Leudelange

Directeur : Stefan PELGER

ERGO INSURANCE S.A.

55, rue de la Poudrerie

L-1899 Kockelscheuer

Mandataire Général : Steve

VANACKER

EUROP ASSISTANCE S.A.

12, rue Léon Laval

L-3372 Leudelange

Directeur : Jean-Claude STOOS

FOYER-ARAG S.A.

12, rue Léon Laval

L-3372 Leudelange

Directeur : Jean ZENNERS

FOYER ASSURANCES S.A.

12, rue Léon Laval

L-3372 Leudelange

Directeur : Franck MARCHAND

FOYER SANTE S.A.

12, rue Léon Laval

L-3372 Leudelange

Directeur : Claus Maria SEILER

GLOBALITY S.A.

13, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Directeur : Roman BEILHACK

IPTIQ INSURANCE S.A.

2A, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

Directeur : Réjean BESNER

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

9, rue Jean Fischbach

L-3372 Leudelange

Directeur : Christian STRASSER

NATIONAL GENERAL INSURANCE LUXEMBOURG S.A.

21, rue Léon Laval

L-3372 Leudelange

Directrice : Sabine PARCOLLET

SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl

L-2146 Luxembourg

Directeur : Danilo GIULIANI

SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A.

23, route d'Arlon

L-8009 Strassen

Directeur : Nicolas JOLIF

SWISS RE INTERNATIONAL S.E.

2A, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg

Directeur : Réjean BESNER

TELEFONICA INSURANCE S.A.
23, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
Directeur : Alvaro VILLAMOR
GARCIA

**THE SHIOWNERS MUTUAL
PROTECTION AND INDEMNITY
ASSOCIATION**
16, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Directeur : Pascal HERRMANN

**THE SHIOWNERS MUTUAL
STRIKE INSURANCE
ASSOCIATION EUROPE**
74, rue de Merl
L-2146 Luxembourg
Directeur : Claude WEBER

**THE WEST OF ENGLAND
SHIOWNERS MUTUAL
INSURANCE ASSOCIATIONS
(LUXEMBOURG)**
33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg
Directeur : Thierry BREVET

MEMBRES EFFECTIFS – VIE

ABN AMRO LIFE S.A.
46, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Directrice : Françoise LECLERCQ

AFI ESCA LUXEMBOURG S.A.
21, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Directeur : Stéphane VOMSCHEID

ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A.
14, boulevard F. D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Directeur : Alain SCHAEDEGEN

AME LIFE LUX S.A.
Atrium Business Park
41, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange
Directeur : Romain ROSSETTI

**ASPECTA ASSURANCE
INTERNATIONAL LUXEMBOURG
S.A.**
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Directeur : Olivier
SCHMIDT-BERTEAU

**ATLANTICLUX
LEBENSVERSICHERUNG S.A.**
4A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Directeur : Michael EMMEL

**AXA ASSURANCES VIE
LUXEMBOURG S.A.**
1, Place de l'Etoile
L-1479 Luxembourg
Directrice : Marie-Hélène
MASSARD

BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A.
Atrium Business Park
23, Z.A. de Bourmicht
L-8070 Bertrange
Directeur : Romain BRAAS

CALI EUROPE S.A.
31-33, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Directeur : Guy VAN DEN BOSCH

CAMCA VIE S.A.
32, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Directeur : Martial de CALBIAC

CARDIF LUX VIE S.A.
23-25, avenue de la Porte Neuve
L-2227 Luxembourg
Directeur : Jacques FAVEYROL

CMI INSURANCE LUXEMBOURG
Centre Orchimont – Bâtiment C
36, Rangwée
L-2412 Luxembourg
Directrice : Sandrine PUCCILLI

CNP Luxembourg S.A.
42-44, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
Directeur : Philippe DUBOIS

DB VITA S.A.
2, rue Konrad Adenauer
B.P. 382
L-2013 Luxembourg
Directeur : Frank BREITING

EURESA LIFE S.A.
Rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Directeur : Bernard DUFOURNY

**FIDELIDADE – Companhia de
Seguros**
1, rue Pletzer
L-8080 Bertrange
Directeur : José Filipe SOUSA
MEIRA

FOYER INTERNATIONAL S.A.
46, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Directeur : Jean-Louis COURANGE

FOYER VIE S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Directeur : Philippe BONTE

GENERALI LUXEMBOURG S.A.
Valley Park – Bâtiment G
40, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
Directeur : Sébastien VEYNAND

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.
4-6, avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg
Directeur : Luc GASPARD

IPTIQ LIFE S.A.
2A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Directeur : Réjean BESNER

IWI - INTERNATIONAL WEALTH INSURER S.A.
2, rue Nicolas Bové
L-1253 Luxembourg
Directeur : Luc RASSCHAERT

KAUPTHING LIFE & PENSION LUXEMBOURG S.A.
35A, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Directeur : Stefan STARCK

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.
4, rue Lou Hemmer
L-1748 Luxembourg
Directeur : John VAN DER WIELEN

LA LUXEMBOURGEOISE VIE S.A.
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Directeur : Christian STRASSER

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.
23, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange
Directeur : Fabrice SAUVIGNON

NATIONAL GENERAL LIFE INSURANCE EUROPE S.A.
21, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Directrice : Sabine PARCOLLET

NATIXIS LIFE S.A.
51, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Directeur : Jean MARCHES

NN LIFE LUXEMBOURG S.A.
3, rue Jean Piret
L-2350 Luxembourg
Directeur : Pieter COOPMANS

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG S.A.
62, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg
Directeur : Hervé BERNARD

PRIVATE ESTATE LIFE S.A.
38, Parc d'activités de Capellen
L-8303 CAPELLEN
Directeur : Marc STEVENS

R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.
4, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen
Directeur : Stefan HONECKER

RAIFFEISEN-VIE S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Directeur : Philippe BONTE

SKANDIA LIFE S.A.
18-20, rue Edward Steichen
L-2540 Luxembourg
Directeur : Alain ESQUIROL

SOGELIFE S.A.
28-21, place de la Gare
L-1616 Luxembourg
Directeur : Jean ELIA

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Directeur : Beat REICHEN

SWISS LIFE PRODUCTS (LUXEMBOURG) S.A.
23, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Directeur : Nicolas JOLIF

SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A.
23, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Directeur : Nicolas JOLIF

VITIS LIFE S.A.
2, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 Luxembourg
Directeur : Nicolas LIMBOURG

VORSORGE LUXEMBURG S.A.
15, rue de Flaxweiler
L-6776 Grevenmacher
Directeur : Rainer SCHU

ZURICH EUROLIFE S.A.
Building EXCIO
37, rue du Puits Romain
L-8070 Bertrange
Directeur : Xavier NEVEZ

MEMBRES EFFECTIFS **– RÉASSURANCE**

BUILDERS REINSURANCE S.A.

253, rue de Beggen
L-1221 LUXEMBOURG
Directeur : John S. MORREY

CAMCA REASSURANCE S.A.

32, avenue de la Liberté
L-1930 Luxembourg
Directeur : Martial de CALBIAC

CASIOPEA RE S.A.

23, avenue Monterey
L-2163 Luxembourg
Directeur : Alvaro VILLAMOR
GARCIA

DB RE S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 Luxembourg
Directeur : Lambert SCHROEDER

FOYER RE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 Leudelange
Directeur : René ARNOLDY

INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE COMPANY S.A.

33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg
Directeur : Thierry BREVET

KBC GROUP RE S.A.

5, Place de la Gare
L-1616 LUXEMBOURG
Directeur : Ivo BAUWENS

LALUX RE S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Directrice : Valérie BLANCK

LAU RE S.A.

2A, place de Paris
L-2314 Luxembourg
Directeur : Eric MACE

MONCEAU EURO RISK S.A.

32, boulevard Marcel Cahen
L-1311 Luxembourg
Directeur : Gilles DUPIN

SPANDILUX S.A.

16, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
Directeur : Pascal HERRMANN

SWISS RE EUROPE S.A.

2A, rue Albert Borschette
L-1246 Luxembourg
Directeur : Réjean BESNER

Membres associés au 29/02/2016

ACCENTURE (LUXEMBOURG) Sàrl
Consulting, Technology,
Outsourcing
46A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Laurent MOSCETTI

AGERE asbl
Association des Gestionnaires de
Réassurances
12, rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Hervé MONIN / Claude WEBER

ALLEN & OVERY LUXEMBOURG
Avocats à la Cour
33, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
M^e Pierre SCHLEIMER

**AON GLOBAL RISK CONSULTING
Sàrl**
Actuaires Conseils
534, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Fabrice FRERE

AQUILA RISK SOLUTIONS Sàrl
Actuaires Conseils
12, rue Jean Engling
L- 1466 Luxembourg
Edouard KUTTER

ARENDT & MEDERNACH
Avocats à la Cour
41, avenue J.-F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Me Catherine BERNARDIN

BAKER & M^cKENZIE
Association d'Avocats à la Cour
10-12, boulevard F. D. Roosevelt
L-2450 Luxembourg
M^e Jean-François FINDLING

BONN & SCHMITT
Avocats à la Cour
22-24, rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
M^e Alain GROSJEAN

BSB LUXEMBOURG S.A.
Edition de logiciels financiers
7A, rue des Mérovingiens
L-8070 Bertrange
Marc BULS

**BUILDERS INSURANCE
HOLDINGS S.A.**
69, rue Hobscheid
L-8422 Steinfort
John S. MORREY

**CLIFFORD CHANCE
LUXEMBOURG**
Prestations Juridiques
10, boulevard Grande-Duchesse
Charlotte
L-1310 Luxembourg
M^e Christian KREMER

**DARAG INSURANCE AND
REINSURANCE**
Hafenstrasse 32a
D-22880 WEDEL
Arndt GOSSMANN / Marc TROCH

DELOITTE S.A.
Audit-Tax-Financial
Advisory-Consulting
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg
Thierry FLAMAND / Jérôme
LECOQ / Joël VANOVERSCHELDE

DSM DI STEFANO MOYSE
Avocats à la Cour
Route de Merl
L-1026 Luxembourg
M^e François MOYSE

ELVINGER, HOSS & PRUSSEN
Avocats à la Cour
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg
M^e Pit RECKINGER

**EUROPEAN FUND
ADMINISTRATION (EFA)**
2, rue d'Alsace
L-1017 Luxembourg
Thomas SEALE

EY Luxembourg
35E, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Jean-Michel PACAUD

M^e FEIPEL Carine
Avocat à la Cour
50, route d'Esch
L-1470 Luxembourg

FORSIDES ACTUARY
Actuariat
Am Hock 2
L-9991 Weiswampach
Thierry DELVAUX

FUNDSQUARE S.A.
35A, boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Olivier PORTENSEIGNE / Maxime
AERTS

**INDEPENDENT (RE) INSURANCE
SERVICES**
253, rue de Beggen
L-1221 Luxembourg
John S. MORREY

KPMG LUXEMBOURG S.C.
Audit, Tax, Advisory
39, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Georges BOCK

LINKLATERS LLP LUXEMBOURG
Avocats à la Cour
35, avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
M^e Guy LOESCH

MOLITOR

Avocats à la Cour
8, rue Sainte Zithe
L-2763 Luxembourg
M^e Michel MOLITOR

**MUNCHENER
RUCKVERSICHERUNGS-
GESELLSCHAFT**

Réassurance
Königinstrasse 107
D-80802 München
Andreas SCHUSTER

**NUCLEAR INDUSTRY
REINSURANCE ASSOCIATION
(NIRA)**

Réassurance
15, Syrdallstroos
L-6850 Manternach
Daniel VAN WELKENHUYZEN

**PECOMA ACTUARIAL AND RISK
S.A.**

11-13, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
Fernand GRULMS

PERICLES LUXEMBOURG Sàrl

117, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Yohann NIDDAM

PHILIPPE & PARTNERS

Etude d'Avocats
30, boulevard Grande-Duchesse
Charlotte
L-1330 Luxembourg
M^e Marc GOUDEN

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
Sàrl**

Cabinet de révision agréé
2, rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg
Matt MORAN

PRIVATE INSURER S.A.

7, avenue Tedesco
B-1160 Bruxelles
Barbara DE BEURME / Jean-
François LYCOPS

QBE RE (Europe) Ltd

37, boulevard du Régent
B-1000 Bruxelles
Bernard CHANTEUX

RR Donnelley Sàrl

11, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
John P. M^cCANN

SCHILTZ & SCHILTZ

Avocats à la Cour
2, rue du Fort Rheinsheim
L-2419 Luxembourg
M^e Franz SCHILTZ

SCOR GLOBAL LIFE

Réassurance
87, boulevard Brand Whitlock
B-1200 Bruxelles
Annie LAFORET

Rapport distribué lors de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 10 mars 2016.
Période couverte : 01/01/2015 - 31/12/2015
Achévé d'impression le 8 mars 2016.
Toute reproduction doit mentionner la source.

ACA

12, rue Erasme, L – 1468 Luxembourg

Tél. : (+352) 44 21 44-1

www.aca.lu



@ACAluxembourg